



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN POINT DE RESTAURATION RAPIDE (type foodtruck ou chalet cantine) AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE DURANT LA PERIODE ESTIVALE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

Charlieu-Belmont Communauté, représentée par son Président en exercice René VALORGE
9, Place de la Bouverie
42 190 CHARLIEU

Tel : 04 77 69 03 06

Mail : pascale.caire-henry@charlieubelmont.com

Mode de passation :

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Objet :

Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation temporaire d'un point de restauration rapide au sein du centre aquatique de Charlieu-Belmont Communauté durant la saison estivale 2026

Lieu :

Centre Aquatique Charlieu-Belmont Communauté
1, rue du Stade
42 190 CHARLIEU

Surface mise à disposition : environ 15 m² à l'extérieur du centre aquatique

Durée de l'occupation :

Du samedi 4 juillet 2026 au dimanche 30 août 2026 inclus.

Modalités d'obtention du dossier de candidature

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement à l'adresse suivante : <https://loire.marches-publics.info/>

Ou via le site internet de Charlieu Belmont Communauté à l'adresse suivante :

<https://www.charlieubelmont.com/la-collectivite/marches-publics/>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges pour l'installation temporaire d'un point de restauration rapide au sein du centre aquatique de Charlieu-Belmont Communauté.
- Le projet de convention de mise à disposition précaire et révocable d'une partie du domaine public à des fins d'usage commercial et son annexe.

Procédure de remise des offres

Les candidatures seront remises par voie électronique soit :

Via la plateforme <https://loire.marches-publics.info/>

Soit à l'adresse mail suivante : pascale.caire-henry@charlieubelmont.com

Les candidats pourront également poser leur dossier de candidature « version papier » à l'accueil de la collectivité située à l'adresse suivante :

9, place de la Bouverie
42190 CHARLIEU

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (fermé tous les après-midis)

Enfin, les candidats pourront envoyer leur candidature par voie postale en LRAR à l'adresse suivante :

9, place de la Bouverie
BP63
42190 CHARLIEU

**Attention, les offres devront parvenir à la collectivité avant le :
Jeudi 02/04/2026 à 18h00**

Tout pli reçu hors délais sera refusé et non analysé.

A noter que le choix de l'exploitant se fera mi-mai, compte tenu des échéances électorales.

Contenu de l'offre :

Les candidatures seront remises sous la forme d'un dossier comprenant :

- Le cahier des charges daté et signé avec cachet du candidat
- Une lettre de candidature comprenant la présentation du candidat, avec notamment ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature, la présentation de son projet pour le centre aquatique : nature et présentation du point de vente ambulant, identité visuelle, personnel en charge de la préparation des produits et

de la vente, nature des produits proposés à la vente, origine des produits, gamme de prix pratiqués...Un dossier photographique du point de vente ambulant est souhaitable.

- L'offre du candidat précisera dans un document en annexe le tarif des prestations envisagé selon une liste de tous les produits, boissons et formules éventuellement proposées.
- Un justificatif du statut juridique du candidat : copie du certificat d'inscription au registre des métiers ou au registre du commerce (Kbis), copie de la déclaration d'auto-entrepreneur, statut de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, le n° de SIRET.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours.
- Attestation de formation en hygiène alimentaire ou mise aux normes d'hygiène et/ou justificatif de dernier contrôle en date.

Délai de validité de l'offre :

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 240 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

Date limite de réception des offres : Jeudi 02/04/2026 à 18h00 (idem dossiers papier)

Critères de sélection des offres :

Les offres seront examinées et classées au regard des critères suivants :

- Qualité de l'offre commerciale proposée : qualité de la carte avec diversité des produits, origine et provenance des produits (fait maison, origine France, circuit-court, produits bio...), gamme/attractivité des prix proposés. 60 points
- Compétence et expérience du candidat et moyens humains prévus pour la réalisation de la prestation. 15 points
- Moyens matériels pour la réalisation de la prestation (descriptif + photos). 15 points
- Développement durable : le candidat présentera sa manière de procéder au regard du cahier des charges demandé (nature des contenants alimentaires, gestion des déchets, entretien du matériel, gestion de l'eau, de l'électricité...). 10 points

Le prestataire retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note globale / 100.

Une phase de négociation pourra être engagée ou pas avec le ou les candidats du choix de la collectivité. Elles se dérouleront par phases successives, ou pas, en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, la collectivité se réserve la possibilité de choisir directement l'offre retenue sur la base des offres initiales, sans négociation.

Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité versée aux candidats ayant déposé une offre.

Visite

Une visite des lieux est possible sur prise de rendez-vous auprès de :

Mme Pascale CAIRE-HENRY, Directrice Adjointe 04 77 69 03 06

